

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juillet 2026

Salle de la Mairie

Etaient présents : Mmes et Messieurs JANSONNIE / HURIEZ / PAGANO / LORANS / GERBER (arrivé à 19h09) REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / CLEMENT-COLLIN / LE STRAT / JOURDIN

Etaient absents : Mmes et Messieurs DUBOIS / CHAMBOLLE (arrivée à 19h49) / SAHLER / TIBAUDO / LOOSLI / BLATEYRON

Ont donné pouvoir : Monsieur LOOSLI à Mme HURIEZ
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO
Monsieur BLATEYRON à Monsieur BAUGEY

A été nommé(e) secrétaire : Mme HURIEZ

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026 à l'unanimité

1. Convention de mise à disposition d'un local pour le stationnement du véhicule de la croix rouge (Présentation faite par M. LORANS)

La Croix Rouge du Cher a identifié des besoins non couverts en matière de mobilité pour les publics les plus précaires (trajets hors horaires, freins financiers ou difficultés spécifiques de mobilité). Pour répondre à ces situations, la Croix-Rouge porte un projet de **Transport d'Utilité Solidaire**. Dans ce cadre, la Croix Rouge du Cher met à disposition de son antenne locale d'Henrichemont un véhicule destiné à être conduit par leurs bénévoles

Monsieur le Maire propose une convention de mise à disposition d'un local sise 19 place Henri IV, entrée rue dauphine cadastrée F1322 , au profit de la Croix rouge Française, afin de mettre à l'abri ce véhicule

Et demande l'autorisation de signer les documents afférents à cette affaire

Voté à l'unanimité

2. Suppression d'un poste d'adjoint technique (Présentation faite par Monsieur le Maire)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23/06/2026

Monsieur le Maire propose

- La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17.50/35^{ème} à compter du 01.07.2026 car l'agent est désormais à 13h00 hebdomadaires et non plus à 17,5 h

Voté à l'unanimité

3. Convention de partenariat relative aux chats errants (Présentation faite par Mme HURIEZ)

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la commune et le vétérinaire dans le cadre de la gestion des populations de chats errants présent sur le territoire communal. Ladite convention a été validée par le Docteur Alain DECHENE, vétérinaire sur la commune.

Conformément à l'article L211-27 du Code Rural et de la pêche maritime

Il est proposé au conseil municipal

- De valider les termes de la convention
- D'Autoriser le maire à signer les documents afférents à cette affaire

Voté à l'unanimité

4. Modification de la régie de recettes « cantine » (Présentation faite par Monsieur le Maire)

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 28.07.1986 instituant une régie de recettes destinées à la vente de ticket de cantine

Vu les délibérations du 31.03.1989, 18.12.1992, 17.12.1993

Vu les arrêtés du 29.11.2011 nommant les régisseurs de recettes de cette régie, du 05.12.2019, les avenants des 03.12.2012, 18.11.2013, 12.03.2019, 20.11.2020, 18.09.2021

Considérant la nécessité de diversifier les moyens de paiement proposés aux usagers afin de faciliter le recouvrement des recettes et de moderniser le service public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Article 1^{er} les moyens de paiement autorisés pour la régie sont désormais les suivants

- Numéraire, dans la limite réglementaire
- Chèques
- Carte bancaire
- Paiement en ligne Payfip

Article 2^{ème} : Les régisseurs sont autorisés à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau mode d'encaissement, dans le respect de la réglementation applicable et des prescriptions du comptable public.

Article 3^{ème} : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au comptable public et aux services concernés.

Voté à l'unanimité

5. Convention de mise à disposition du personnel de la mairie d'Henrichemont au syndicat intercommunal de construction et de fonctionnement du collège d'Henrichemont (Présentation faite par Monsieur le Maire)

Dans le cadre de la gestion administrative du Syndicat Intercommunal de Construction et de Fonctionnement du Collège d'Henrichemont, la commune d'Henrichemont met à disposition 4 heures par semaine un de ses agents, Mme Virginie GUILLEMETTE, adjoint administratif.

À cet effet, une convention de mise à disposition est établie entre la commune d'Henrichemont et le Syndicat Intercommunal de Construction et de Fonctionnement du Collège d'Henrichemont afin de définir les modalités de cette mise à disposition.

Après avoir pris connaissance de la convention, il est proposé au conseil municipal

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

6. Convention de mise à disposition du personnel de la mairie d'Henrichemont au syndicat intercommunal de ramassage scolaire d'Henrichemont (Présentation faite par Monsieur le Maire)

Dans le cadre de la gestion administrative du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire d'Henrichemont, la commune d'Henrichemont met à disposition 8 heures par semaine un de ses agents, Mme Virginie GUILLEMETTE, adjoint administratif.

À cet effet, une convention de mise à disposition est établie entre la commune d'Henrichemont et le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire d'Henrichemont afin de définir les modalités de cette mise à disposition.

Après avoir pris connaissance de la convention, il est proposé au conseil municipal

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. Questions diverses

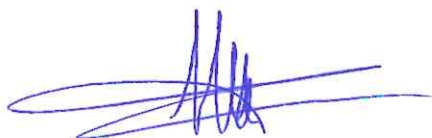
- Un point est fait par Monsieur le Maire sur le courrier qui sera adressé au Conseil Départemental du Cher suite à l'annonce faite dans la presse de fermer le centre d'exploitation des routes situé à Henrichemont. En effet, aucune annonce officielle n'est parvenue à Monsieur le Maire à ce sujet alors même que la décision semble avoir déjà été prise par le Conseil Départemental du Cher. Une démarche commune à d'autres communes (notamment Morogues) est envisagée.

- Les résultats d'analyse de l'eau de l'étang ont été corrects à 2 reprises (les 15 juin et 17 juillet)
- Un point est fait sur les éventuelles absences des adjoints au cours de la période estivale
- Un point est fait par Mme PAGANO sur les événements des 13 et 18 juillet : l'ensemble des retours a été très positif. Un remerciement est adressé à la population, aux agents, et aux élus car chacun a contribué à ce que ces manifestations se déroulent parfaitement
- Le Docteur GERBER fait part qu'il a reçu l'autorisation pour exercer au cabinet médical d'Henrichemont les vendredis (jour où le cabinet était fermé jusqu'à présent). Monsieur le Maire le remercie pour cette démarche, qui est une excellente nouvelle pour notre commune puisque cela vient renforcer notre offre de soin.
- Le Docteur GERBER indique qu'un nouveau commerce s'installera là où se situait le commerce « basta ». Il s'agira d'un salon de thé accompagné d'un commerce d'objets réalisés avec des tissus artisanaux de très grande qualité.
- M. LORANS indique que, malgré diverses surprises, les travaux de l'école avancent bien.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance

Bénédicte HURIEZ



Le Maire

Frank JANSONNIE

